

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1570

présenté par  
Mme Mauborgne

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

À l'article 222-9 du code pénal, après le mot : « violences » sont insérés les mots : « , excisions et ré-infibulations.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de mentionner dans la loi l'excision, la réinfibulation notamment après un accouchement afin de donner toute sa portée à l'article 44 du Code de déontologie le médecin « doit mettre en de prudence et de circonspection. » .